

Sortie

Novembre 2014

L'information à nos clients sur les thèmes actuels

Élections du conseil de fondation

Après avoir effectué les réélections et les élections complémentaires par lesquelles les représentants des employeurs et les représentants des employés ont élu leurs représentants par catégorie, nous pouvons vous informer que tous les anciens membres du conseil de fondation ont réélus et que Madame Elisabeth Striffeler est nouvellement élue.

Pour 5 prochaines années, c.-à-d. du 1.01.2015 au 31.12.2019, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Caspari Reto Dr. med. dent.
- Bütikofer-Gerber Monika
- Gubler Christian Dr. med.
- Kotoun René
- Künzi Beat Dr. med.
- Seltmann Albrecht Dr. chem. (vice-président)
- Striffeler Elisabeth
- Walser Siegfried Dr.rer.pol. (Président)

Nous vous remercions tous pour votre participation au profit de nous assurés et souhaitons **la cordiale bienvenue** à notre nouveau membre, Madame Elisabeth Striffeler.

Nouvelles affiliations

Nos efforts dans le domaine «d'un service efficient et dirigé vers l'avenir» ainsi qu'une communication ouverte ont été payants.

Durant l'exercice 2014, de nouvelles affiliations nous ont apporté un volume de prime d'environ 1 million de CHF et de capitaux de plus de 3.3 millions de CHF.

Nous souhaitons **la cordiale bienvenue** à tous ces nouveaux clients et nous réjouissons de notre collaboration.

Nous continuons à miser sur une croissance qualitativement élevée et adaptée aux risques afin d'assurer un développement sûr des investissements de notre fonds. En outre, nous travaillons avec un nombre croissant de courtiers d'assurance, d'indépendants et de brokers d'assurance.

Rachat d'années de cotisation

Afin d'optimiser vos impôts, il peut être intéressant d'exploiter le potentiel de rachat. La partie subobligatoire de votre capital de prévoyance est en plus rémunérée jusqu'à la fin 2014 au taux de **1,75 %**. Un calcul des rachats actualisé vous a déjà été envoyé par pli séparé.

Afin de profiter des avantages fiscaux de l'achat, il est impératif que le montant soit crédité sur notre compte avant le **31 décembre 2014**.

Travaux de fin d'année

L'exercice 2014 touche à sa fin. D'ici mi-novembre, vous allez recevoir une fiche de contributions pour 2015. Nous vous prions de nous la retourner dûment complétée au plus tard au **31.12.2014** afin que nous puissions effectuer nos travaux de fin d'année de

façon optimale. D'avance nous vous remercions pour votre collaboration.

Hypothèques 60+

Nous avons appris que certains instituts financiers entreprennent une réévaluation des conditions des prêts et hypothèques sur les actifs immobiliers de leurs clients de plus de 60 ans. Nous considérons qu'une différence de traitement basée sur l'âge n'est pas judicieuse, dès lors nous accordons également des prêts et hypothèques aux plus de 60 ans.

Au cas où vous seriez intéressés, vous pouvez demander une offre avec les documents nécessaires se trouvant en annexes. Des informations sont également disponibles par téléphone.

ORAb

Si vous n'avez jamais entendu cet acronyme, il s'agit du règlement d'application de l'initiative Minder (Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse). L'ORAb est applicable dès le 01.01.2015 et oblige les fonds de pension détenant des investissements directs en actions à voter aux points pertinents de l'ordre du jour à l'assemblée générale, à savoir la rémunération du conseil, la gestion, etc. Les fonds de pension sont tenus de voter et de communiquer leur vote à leurs assurés.

Le VSM ne possède pratiquement aucun investissement direct. Nous informerons nos assurés durant l'été 2015 de nos votes donnés lors des assemblées générales des sociétés cotées dont nous possédons des investissements directs.

Montants et limites de contribution

À partir de 2015, les montants maximaux de contributions seront modifiés de façon telle que:

Pensions professionnelles

	2014	dès 2015
Salaire annuel minimum (seuil d'entrée)	21'060	21'150
Déduction de coordination	24'570	24'675
Limite supérieure du salaire annuel	84'240	84'600
Salaire coordonné maximum	59'670	59'925
Salaire coordonné minimal	3'510	3'525

Nous vous remercions sincèrement de la confiance que vous nous témoigniez et votre agréable coopération.

Meilleures salutations



René Zollet
Directeur général